



Avantages de gérer les plaintes de façon informelle :

- » **Règlement** : Les problèmes peuvent être résolus d'une façon mutuellement acceptable.
- » **Rapidité** : Les problèmes peuvent être résolus rapidement lorsque tous les renseignements pertinents sont fournis aux parties (entreprise et syndicat).
- » **Milieu de travail plus sain** : Le règlement des différends peut entraîner une hausse de la satisfaction au travail lorsque toutes les parties ont participé à la solution. Il favorise un environnement de travail plus sain en se fondant sur l'ouverture et la confiance.

Inconvénients :

- » **Plaintes complexes** : Lorsque le problème est sérieux, les répercussions peuvent être d'une grande portée et la gestion informelle du problème ne fonctionnera pas.
- » **Protection du processus officiel** : Un litige pourrait en découler, selon la façon dont le problème a été géré.

Tic-tac, le compteur tourne! Vol de temps

Le vol de temps au travail est l'action frauduleuse. Par laquelle un employé accepte un paiement de son employeur pour du travail qu'il n'a pas effectué, ou pour une période où il ne se trouvait pas au travail. Les membres devraient connaître ces types de vol de temps puisque certains ont été congédiés pour de telles infractions.



Voici quelques types de vol de temps en milieu de travail :

Vol sur la fiche de présence :

Ce type de vol se produit lorsqu'un employé ne se présente pas à son quart de travail prévu, mais qu'il demande à un ami ou collègue de pointer son arrivée et son départ pour lui pendant une journée donnée.

... suite à la page 3

**Stationnement hors site / Lieux de pointage à l'arrivée et au départ :**

Le fait de pointer pour un quart de travail puis d'aller stationner sa voiture, peu importe l'heure à laquelle un employé arrive pour son quart de travail, a été considéré en arbitrage comme un vol de temps. Si un employé pointe à son arrivée, il doit demeurer sur son lieu de travail et être prêt à travailler.

Pauses excessivement longues :

Ce type de vol signifie qu'un employé prend des pauses plus longues ou plus fréquentes qu'il n'est autorisé à le faire.

Temps personnel excessif :

Ce type de vol consiste à prendre des appels personnels pour gérer des situations personnelles et familiales ou encore à passer du temps à vérifier et à envoyer des courriels qui ne sont pas liés au travail. Une autre forme de vol est le vol de temps sur Internet, c'est-à-dire lorsque les employés utilisent la technologie à des fins qui ne sont pas liées au travail.

Temps mort des appels :

Un autre type de vol de temps concerne les membres qui travaillent dans les centres d'appel et qui laissent une ligne téléphonique ouverte alors qu'il n'y a aucun client à aider à l'autre bout.

**LE MAILLET**

**L'infolettre qui se penche sur les cas d'arbitrage,
les décisions et autres enjeux en milieu de travail.**

N'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires par courriel à l'adresse grievances@unifor2002.org

This document is also available in English.

© 2018, Section locale 2002 d'Unifor | Tous droits réservés.